068-226800019-20150213-0000014404-DE

### Acte Certifié exécutoire

Envoi: 16/02/2015

Réception par le Prefet : 16/02/2015

Publication: 20/02/2015

l'Assemblée

Pour le Président du Conseil Général et par délégation Ludovic LIONS Chef du Service Administratif de





# Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

N° CP-2015-2-6-2 Séance du vendredi 13 février 2015

## **CTV SECTEURS SPECIFIQUES** CHAPITRE 204 ASSAINISSEMENT ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE PROGRAMME C213

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- l'article L1612-1 du code général des Collectivités territoriales relatif à l'adoption et l'exécution des budgets,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2013-5-5-1 du 5 décembre 2013 du Conseil Général, relative à l'adoption des 7 Contrats de Territoire de Vie de deuxième génération pour la période 2014-2019,
- la délibération n° CG-2014-6-1-1 du 4 décembre 2014 relative à l'exécution anticipée VU du Budget 2015,
- les avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de Vie et de VU la Montagne, en dates des 18 février, 14 avril, 3 novembre 2014 et 20 janvier 2015,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

### APRES EN AVOIR DELIBERE

#### Décide:

- d'inscrire au programme départemental d'Assainissement les opérations figurant en annexe, soit un montant de subventions de :
  - 670 896 € au titre du CTV 2014-2019 du Sundgau, secteur spécifique assainissement,
  - 736 € au titre du CTV 2014-2019 du Sundgau, secteur spécifique alimentation en eau potable,

• d'accorder les subventions aux bénéficiaires figurant dans les tableaux joints en annexes.

Les subventions seront imputées sur le Programme C213 – Chapitre 204 – Fonction 61 – Nature 204142.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1er Vice-Président

Rémy WITH

Adopté voix contre abstentions